

A.G. 27 FEVRIER 2015

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DU VALLON DES MONEGHETTI SUPERIEUR 06240 BEAUSOLEIL

ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 27 FEVRIER 2015

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mr. CORBIER, Président, avait convoqué tous les membres à l'assemblée générale ordinaire le 27 FEVRIER 2015 à 20h30 à la Salle 1993 rue Jules Ferry à Beausoleil.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Il est 20h30 Mr. Corbier procède à l'appel.

PRESENTS : 12 membres soit 17 voix.

Mmes. Mrs. ARSLAN J. BELLONE C. CORBIER J.P. SCI. DEPARIS & Fils DIRITA F. MAIRIE DE BEAUSOLEIL MAVILLA-MARTINY MAZZOLI E. MICHELIS A. & AUGROS L. PALMIERIE F. SAVARESE D. & ZIEHM I. SPERANZA Anthony

REPRESENTES : 15 membres soit 18.5 voix.

Mmes. CODONESU M. par Mme ARSLAN. COTTON G. par CORBIER J.P. DANIEL J.J. par CORBIER J.P. DIRITA M. par DIRITA F. FARGIER G. par GASTAUD M. GASTAUD Ch. par GASTAUD M. GAUSSIN P. par J.P. CORBIER. HAREL B. par DEPARIS F. LAPORTA R. par B. RAYNAUD. MARTHOUD C. par J.P. CORBIER MAUGUIN J.P. par GASTAUD M. MONDIELLI A. par RAYNAUD B. Mme. RAYNAUD par RAYNAUD B. RIPOLL B. par Mme. ARSLAN. VIGHI J. par GASTAUD M.

ABSENTS : 44 membres soit 77 voix.

Mmes. Mrs. ALIGHIERI C. ALMONDO A. AZEMA E. BASSIGNANA G. BUSSINGERR. CAILLOUX R. CARLETTI P. CASERA M. ép. MATTEI DEMICHELIS A & V. DOMENICI P. DONNA R. FAUSTINI J.M. FERRARESE L. & F. FISANOTTI G. GARIBALDI G. GARAFINI L. GARELLI P & VEUILLET A.L. GENERALI D. GRIVART G. & ARNOULT J. LEPOIVRE F. MARINI M. MATIOTTO E. MONDO M. MOULINAS L. EPOUX PALOMBA PILATI E. PIOCH T. & TIROLE L. PIRAS M. POMMERET P. & MARQUES J. POSS W. & W. RADICCI F. SCI JAMAR. SCI LAUMAR. SCI OLIVERA. SAUVAGE C. SVIRIDOV S. & SVIRDOVA I. TAVORMINA. TISSERAND Y. TOSELLI R. URAS M. VIGLIONE M.T. VIGNA-SURIA G. VOLA C. sarl O. ZONZA.

27 membres sur 71 sont présents ou représentés. Soit 35.5 voix sur un total de 112,5. Le quorum n'est pas atteint, conformément aux statuts l'assemblée pourra délibérer après un délai de 30 minutes.

Il est vingt et une heure, Mr. Corbier ouvre la séance.

Mr. GASTAUD est nommé secrétaire de séance :

Mr. CORBIER, souhaite la bienvenue à Mr. Gérard FESTEFANIS, premier adjoint, représentant Mr. le Maire et Conseiller Général de Beausoleil.

Mr. CORBIER donne lecture de la convocation d'assemblée générale, qui est parue dans les annonces légales de l'édition de NICE MATIN du 09 février 2015, expédiée à Mr. Le Préfet des Alpes Maritimes, Mr. le Maire de Beausoleil, Mr. COCHET Trésorier de l'ASA, Me. AIACHE-TIRAT Avocat de l'ASA, Mr. B. LABRUERE Maître d'œuvre de l'ASA, au Cabinet AGASS assureur, ainsi qu'aux membres résidant à l'étranger et à tous les membres de l'ASA, le 09 février 2015.

Il précise l'Art. 12-4° alinéa des statuts de l'ASA ainsi que de l'Etat des Restes à Recouvrer délivré par le Receveur, qui font apparaître que Mr. MOULINAS est privé de son droit de vote conformément aux statuts ASA.

En préambule, Mr. CORBIER, demande à Mr. Gastaud de faire le point des actions de l'ASA en 2014

TRAVAUX REALISES EN 2014 :

Entretien semestriel de la voie (balayage et débroussaillage). x 2

Deux curages de la partie basse du réseau EU depuis plate-forme de retournement Gastaud jusqu'au réseau communal sur la Départementale.

Confortement du talus après le P13 par la Sté.NTPM avec des blocs végétalisés.

Solde de trésorerie au 31/12/2014 : 71 326.19 €

Reste à recouvrer au 31/12/2014 : 3 900.00 €

Solde de trésorerie au 25/02/2015 : 73 724.57 €

Toutes les factures ont été payées, il n'y a pas de dette à ce jour.

TRAVAUX A PREVOIR EN 2015 :

Entretien semestriel de la voie (balayage et débroussaillage). x 2

Deux curages de la partie basse du réseau EU depuis plate-forme de retournement Gastaud jusqu'au réseau communal sur la Départementale.

Réalisation éventuelle d'un complément du confortement après le P13 suite aux pluies diluviennes de l'automne 2014.

Réalisation éventuelle d'un caniveau pour récupérer les pluviales qui ravinent le talus au niveau du parking de l'olivier face à la propriété SCI Olivera.

Eventuels travaux d'urgence ou d'amélioration en fonction de la trésorerie disponible.

Aucun investissement n'est prévu au cours de cet exercice, sauf cas de force majeure.

Mr. Corbier tient à exprimer sa satisfaction à l'entreprise DEGC chargée de l'entretien de la route, pour sa disponibilité et la qualité de son travail tout au long de l'année.

Ordre du Jour :

APPROUVER LES COMPTES DE 2014 :

Mr. CORBIER demande à Mr. GASTAUD de présenter les comptes de l'Exercice 2014 dont le détail a été expédié à chaque membre avec la convocation pour l'A.G.

Après la présentation des différents postes du compte administratif de l'exercice 2014, il est précisé que la provision de 8 550 € au compte 151 des recettes d'investissement a bien été réalisée, comme prévu au Budget 2014.

Toutes les factures de l'exercice 2014 sont payées.

Le compte administratif de l'exercice 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

BUDGET 2015 :

Mr. CORBIER charge Mr. GASTAUD de présenter le Budget 2015 adopté par les Syndics lors de la séance du 23 janvier 2015, après avoir précisé que le Budget 2015 et son rapport explicatif ont été affichés en Mairie de BEAUSOLEIL et de LA TURBIE du 22 décembre 2014 au 05 janvier 2015 sans faire l'objet d'une quelconque observation inscrite sur le registre prévu à cet effet.

Le rôle des taxes établi en conséquence a été remis au Trésorier pour mise en recouvrement des cotisations le 09 février 2015.

Mr. GASTAUD précise que dans le Budget 2015, l'Excédent Global de Fonctionnement de l'exercice 2014, sera repris en section Recettes de Fonctionnement du Budget 2015, pour un montant de 43 717.34 € au compte 002.

L'excédent de Fonctionnement Capitalisé Ex. 2014, ne sera pas affecté au compte n° 1068 du Budget 2015 en Recettes d'Investissement pour l'exercice 2015.

Comme pour les exercices précédents, afin de tenir compte d'un éventuel recours pouvant entraîner l'annulation ou le retrait du permis de construire de la Sté Olivier ZONZA SARL faisant l'objet d'un recours de la part d'un tiers, il a été décidé de provisionner la somme de 8 550.00 € au compte 151 des recettes en Section Investissement dans l'éventualité d'un remboursement à effectuer à la Sté Olivier ZONZA SARL en cas d'annulation ou retrait du permis de construire.

Il précise que pour l'exercice 2015, le montant de la part sera de 300 Euros, montant identique à l'exercice 2014.

Le Budget de l'exercice 2015 ne fait l'objet d'aucune contestation.

ELECTION DES SYNDICS :

Les membres présents décident de procéder à l'élection des syndics à main levée. Sont élus à l'unanimité en tant que syndics titulaires Mme. C. Gastaud, J.P. Corbier et F. DeParis. Suppléant F. Dirita.

Les syndics se réuniront prochainement pour élire le Président.

QUESTIONS DIVERSES : Monsieur CORBIER informe les membres :

- Mutations au sein de l'ASA en 2014 :

Melle. Vensan a vendu à Mr. Garelli et Mme. Veillet dans la copropriété Les Oliviers de Monte Carlo
Mr et Mme. Chaboud ont vendu à Mr. et Mme. Svidirov dans la copropriété Les Oliviers de Monte Carlo
Les hoirs Gresty ont vendu à Mr. Savaresse et Mme Zhiem dans la copropriété Domaine de Grima
Mr. et Mme. Lugassy ont vendu à Mr. Michelis et Mme. Augros

Mr. Preudhomme a vendu à Mr. Pommeret et Mme. Marques dans la copropriété Les Oliviers de Monte Carlo en janvier 2015
Mr. et Mme. Garampon ont vendu à Mr. et Mme. Palomba dans la copropriété Domaine de Grima en janvier 2015

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux membres au sein de l'ASA des Moneghetti.

Suite à l'intervention de Mr. Bellone, il est rappelé à tous les membres de l'ASA que, concernant les chutes de pierres, des branches d'arbre et d'écoulement anormal d'eaux en provenance des parcelles inscrites dans le périmètre de l'ASA, conformément aux statuts l'ASA se réserve le droit de mettre en cause les propriétaires responsables et de les poursuivre.

Statuts de l'ASA Art. 3 (Elle veillera à ce que les propriétaires riverains entretiennent en bon état les clôtures, barrières, passages, accès en bordure de la voie; à ce que les plantes et arbustes soient taillés régulièrement et assurent la liberté de passage. Elle surveillera qu'il n'y ait aucun déversement d'ordures, d'eaux usées ou d'eaux pluviales, qui puissent souiller ou détériorer la voie et ses accessoires, ou causer préjudice aux autres riverains, qu'il ne soit fait aucun dépôt, aucun ouvrage, aucune publicité non autorisée ou dangereux pour la circulation, que la voie et ses dépendances soient remises en état par ceux qui les auraient détériorés pour quelque cause que ce soit).

Une discussion s'est engagée avec Mr. Destefanis, au sujet du projet initié sur site avec Mr. le Maire il y a plusieurs mois pour la création d'un passage protégé afin de traverser en sécurité la « moyenne corniche » au niveau de la zone neutralisée face à la sortie du chemin de la St. Jean. Il était prévu l'installation d'un refuge central afin de permettre de traverser la voie en toute sécurité, dès que les travaux de sécurisation du talus de la Copro. Les Oliviers de Monte Carlo Seraient terminés.

Mr. Destefanis va reprendre ce projet avec les services compétents afin de le faire réaliser u plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne sollicitant la parole, Mr. CORBIER lève la séance à 22 h 15 ;

Ont signé le Registre des Délibérations d'Assemblées, à Beausoleil le 27 Février 2015

CORBIER Jean Paul

GASTAUD Chantal

DEPARIS Francis

Toute contestation relative au présent P.V. est de la compétence du Tribunal Administratif de Nice 33, Bd. Franck Pilate 06300 NICE.

Le recours au Tribunal Administratif cesse d'être recevable deux mois après :

soit la réception de la notification du P.V.,

soit l'acquiescement à la connaissance du P.V. et/ou de ses délibérations.